POINTS RELAIS – FRANCE SERVICES

MISE A JOUR DES CONNAISSANCES – NOVEMBRE 2024

JESSICA ESPADA-ALEXANDRA MORLHON

caf.fr



Evolutions règlementaires

JUIN À OCTOBRE 2024

Evolutions règlementaires

- NEUTRALISATION
- CIRCUIT INTERNE USURPATION D'IDENTITÉ
- ADE => NOUVELLES PIECES JUSTIFICATIVES
- RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF "PASS'SPORT"
- FIN PRÊT PASS ET NOUVEAUTÉS ACTION SOCIALE

caf.fr



Neutralisation

Pour rappel , on entend par « neutralisation » : l'exclusion des revenus perçus en cas de cessation de l'activité en question et en l'absence de revenus de remplacement (nouvelle activité , chômage, ij …)

⚠ A partir du *1er novembre 2024*, de nouvelles modalités de neutralisation s'appliquent sur le RSA lors de la perte d'un revenu.

Rappel de l'existant : La mesure de neutralisation est applicable à compter du mois de cessation d'activité ou de fin de droit à l'allocation.



Nouveauté : la notion de **perception** d'un revenu de substitution est **remplacée par celle d'ouverture de droit.**

Ainsi c'est la situation professionnelle au dernier jour du mois qui détermine le droit à la neutralisation.

Exemple : Fin de contrat le 16/11
Inscription France Travail le 20/11
Ouverture droit ARE le 27/11 => Neutralisation KO

EXCEPTIONS : les démissions ne sont pas concernées par cette mesure

Neutralisation

D'autres nouveautés sont mises en place :

Le délai de carence ne permet plus la mise en place de la neutralisation

Exemple : Fin de contrat le 16/11
Inscription France Travail le 29/11
Carence du 29/11 au 03/12
Ouverture de droit ARE au 04/12 => Neutralisation KO

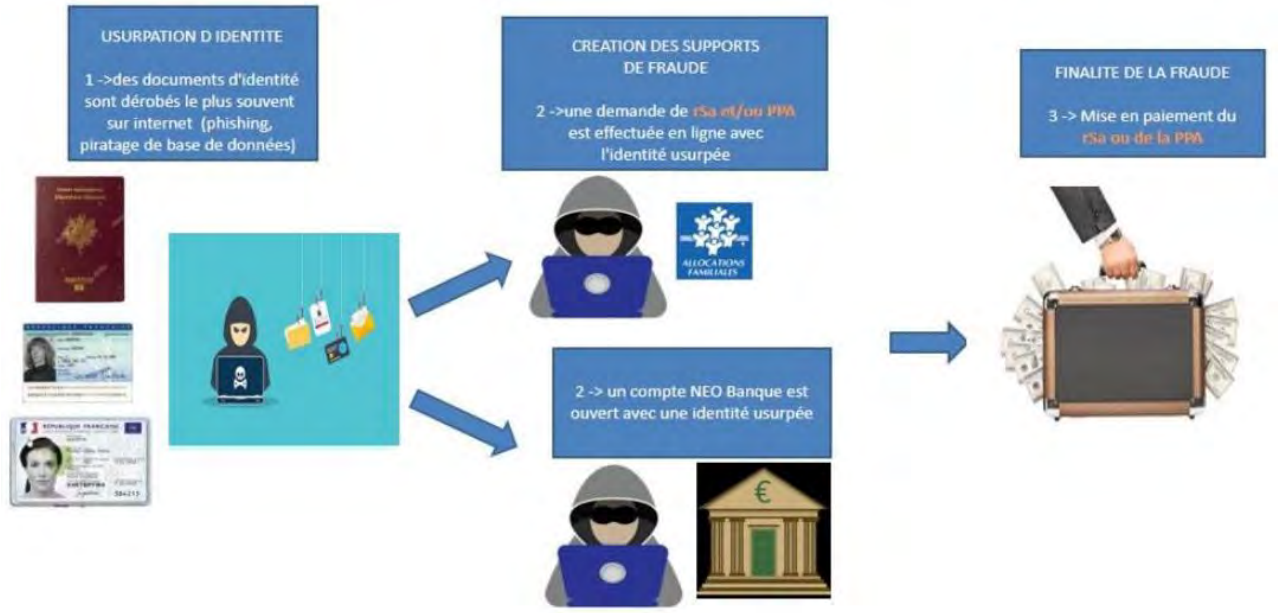
Rappel d'IJ CPAM:
Les périodes d'interruption de versement d'IJ n'ouvrent pas de droit à la mesure de neutralisation car le droit est bien ouvert et existant

Exemple : Bénéficiaire RSA percevant des IJ maladie. Interruption de paiement le 2/11 et reprise de versement le 26/12 (rappel de oct/nov/déc) => Neutralisation KO

TOP ACCOMPAGNEMENT DEMARCHES ! Toujours inciter l' allocataire à **déclarer tout changement** de situation professionnelle ou familiale **immédiatement** , dès le mois au cours duquel l' évènement survient.

Circuit Usurpation d'identité

Contexte : le nombre de dossiers d'usurpation d'identité augmente dans toute la France. Il peut s'agir de la création de nouveaux dossiers ou de piratage de dossiers pour modifier les coordonnées de contact et y modifier le RIB pour percevoir les prestations.



TOP ACCOMPAGNEMENT DEMARCHES !
Que faire avec l'allocataire qui aurait eu son compte piraté et n'aurait pas reçu les prestations ?

- ***L'inviter à porter plainte et envoyer la copie de la plainte à la Caf.***
- ***Fournir un nouveau RIB (sous format papier).***

Après réception des documents et vérification, le service Fraude procédera au reversement des prestations non versées.

Nouveauté action sociale



A compter du 1er septembre 2024, les modalités de prêt d'action sociale changent à la Caf de la Gironde.
Le prêt Pass Cadre de vie est remplacé au profit du **Prêt d'aide à la famille**.

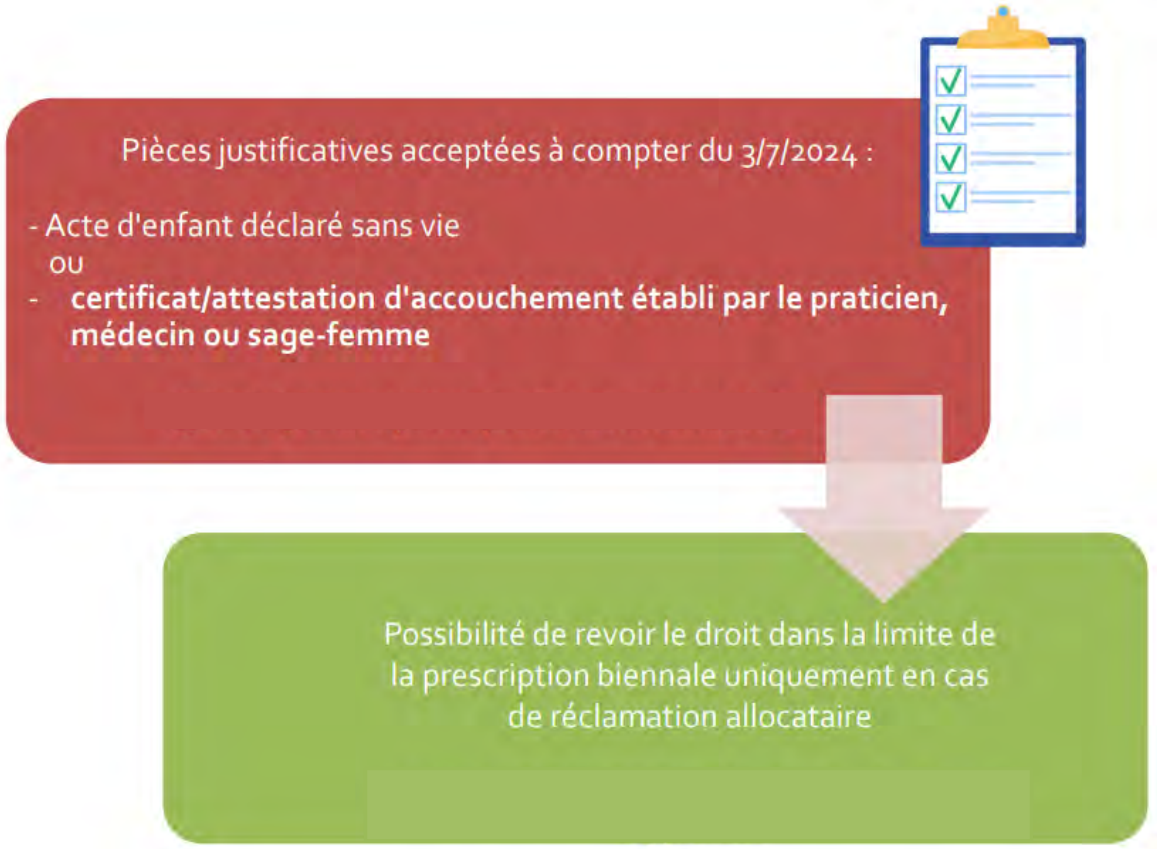
	Avant => Prêt Pass Cadre de vie	**Après => Prêt d'aide à la famille**
QF	De 0 à 400€ De 401 à 600€	Inférieur à 650€
Montant du prêt	Jusqu'à 400€ de QF => 600€ De 401 à 600€ => 400€	Prêt de 300€
Particularité	Permet d'acquérir des biens d'équipement ménager et mobilier de première nécessité => sur justificatif	Permet d'acquérir un équipement mobilier et/ou de prendre en charge certains frais liés à la vie de la famille => SANS justificatif
Pour qui ?	Familles ayant en charge au moins un enfant et percevant des prestations.	Familles ayant en charge au moins un enfant et percevant des prestations.

TOP ACCOMPAGNEMENT DEMARCHES !

A retrouver sous le Caf.fr dans la partie « Ma Caf » > « Vie personnelle » > « Le Prêt Aide à la famille ». L'imprimé est disponible et téléchargeable directement dans l'article.
A renvoyer directement à l'adresse mail : afaf@caf33.caf.fr

Possibilité que d'un seul prêt à la fois

Allocation forfaitaire Décès Enfant - ADE



Pour rappel :
L'ADE est une allocation versée en cas de décès d'enfant.
Elle est versée à tous les parents ayant perdu un enfant de moins de 25 ans (j-1 le 25ème anniversaire) présent au foyer.
La condition de rémunération (+ ou – de 55% du smic) n'est pas étudiée.
Seule la condition de présence au foyer doit être remplie.

TOP ACCOMPAGNEMENT DEMARCHES !
Pas de démarche si dossier en cours
+d'infos sur Caf.fr/aides et démarches/Droits et prestations accident de vie lien caf.fr

Dispositif PASS'SPORT

Principe ?	**Aide gérée par le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques de 50€ par enfant pour financer une licence sportive 2024/2025**
Pour qui ?	• Pour les enfants qui bénéficient de : - L'ARS (entre 6 et 17 ans révolus) - L'AEEH (entre 6 à 20 ans) - L'AAH (entre 16 et 30 ans) • Pour les étudiants jusqu'à 28 ans bénéficiant d'une bourse d'études supérieures (du CROUS, du Conseil Régional ou de l'Etat) • Pour les bénéficiaires d'une aide annuelle du CROUS ou d'une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales,
Comment ?	Les jeunes et familles éligibles ont reçu un mail ou un SMS au mois d'août par le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, contenant un code individuel à usage unique ou un QR code. Il suffit de présenter son QR code u son code à son club pour bénéficier de cette déduction de 50€ au moment de l'inscription dans un club sportif éligible. **Le portail internet https://www.pass.sports.gouv.fr recense toutes les informations utiles (carte des clubs, sports proposés) et permet aux bénéficiaires de récupérer leur code de réduction en cas de perte.**





caf.fr

Le ZOOM:

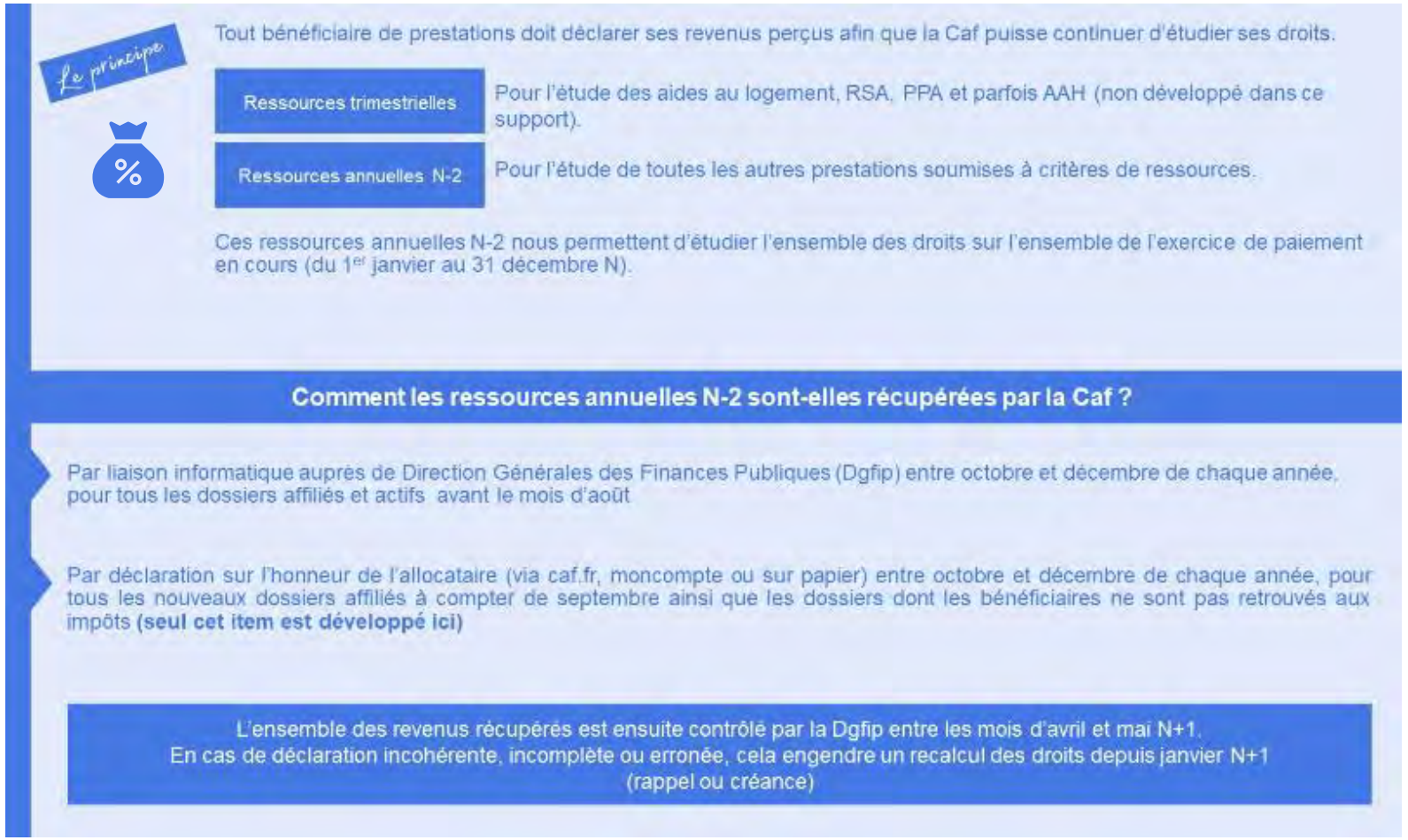
- DEMANDE ATTESTATION DE PAIEMENT + DE 2 ANS
- CAMPAGNE DE RÉCUPÉRATION DES RESSOURCES 2024

Demande d'attestation de paiement de + de 2 ans

LA DEMANDE EMANE DE LA CARSAT	DEMANDE EMANE DE L'ALLOCATAIRE ⇨ Traitement par les pôles généralistes			
Pour la retraite	**Pour la retraite**	**Pour un congé parental ***	**Autres cas** *(Ex : demande d'attestation de droit pour une démarche en justice, APE/CLCA/COLCA/PREPARE)*	
Circuit interne OK	KO ↓ Orienter l'allocataire vers la CARSAT	KO ↓ Orienter l'allocataire vers son employeur	Attestation de droit < 1998 ↓ KO	Attestation de droit > 1998 ↓ OK

* Congé parental ≠ de la PREPARE

Calendrier d'acquisition des ressources 2023 pour le calcul des droits de l' année 2025



DOSSIER ALLOCATAIRE

GESTION DU RENOUVELLEMENT DES DROITS EN JANVIER

Calendrier d'acquisition des ressources

Ouverture téléprocédure (jusqu'au 31/05/N+1)

Renouvellement des droits selon ressources déclarées

Octobre N — **Novembre N** — **Janvier N+1** — **Avril-Mai N+1**

Campagne déclaration papier +

Relance mail téléprocédure

Contrôle de cohérence par la Dgfip


Votre Caf vous informe sur
Vos démarches

caf.fr

Déclarez maintenant vos ressources 2023

Bonjour,

Nous n'avons pas pu récupérer vos revenus auprès des Impôts. Or, pour calculer vos droits aux prestations à compter du 1er janvier, nous avons besoin de connaître vos revenus 2023.

C'est pourquoi vous devez faire au plus vite votre déclaration de ressources sur caf.fr > espace Mon Compte > rubrique Mes ressources > Mes ressources annuelles.

A bientôt sur caf.fr,
Votre caisse d'Allocations familiales.

La Caf vous met en garde contre des mails frauduleux qui utilisent notre logo. La présence de fautes d'orthographe peut vous alerter. Si vous cliquez sur un lien, vérifiez aussi qu'un cadenas apparaît dans votre navigateur indiquant que la connexion est sécurisée.

Ce message vous est envoyé par la Caisse nationale des Allocations familiales. Si vous ne souhaitez plus recevoir de courriel de votre Caf, veuillez vous désabonner sur caf.fr > espace Mon Compte > rubrique "Mon profil ". Le loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification des données vous concernant auprès du directeur de votre Caf. Ceci est un courriel automatique. Vous ne pouvez pas répondre à cet expéditeur.

05 oct

Ouverture de la téléprocédure et envoi à l'allocataire d'un mail ou d'un courrier l'incitant à faire sa déclaration sur caf.fr ou l'application mobile.

31 oct

En l'absence de réponse, une relance est effectuée par SMS et par mail. L'allocataire est informé du risque de suspension de ses droits à compter de janvier N+1, s'il ne répond pas.


Votre Caf vous informe sur
Vos démarches

caf.fr

Rappel: Déclarez au plus vite vos ressources 2023

Bonjour,

Nous vous rappelons que nous avons besoin de connaître vos revenus 2023 pour calculer vos droits aux prestations à compter du 1er janvier.

Pour éviter toute suspension de paiement, vous devez **faire au plus vite votre déclaration de ressources sur caf.fr > espace Mon Compte > rubrique Mes ressources > Mes ressources annuelles.**
Si vous avez déjà déclaré vos ressources 2023 à votre Caf, veuillez ne pas tenir compte de ce mail.

Par ailleurs, si vous n'avez pas encore déclaré vos revenus 2023 aux Impôts, **faites-le vite, même si vous n'êtes pas imposable.**
Pour cela, procurez-vous le formulaire de déclaration de revenus sur impots.gouv.fr > rubrique « Recherche de formulaires » (Formulaire 2042 - Déclaration des revenus 2023).

Si vous êtes étudiant, rattaché au foyer fiscal de vos parents pour 2023, vous n'avez pas de déclaration supplémentaire à faire aux Impôts.

A bientôt sur caf.fr,
Votre caisse d'Allocations familiales.

La Caf vous met en garde contre des mails frauduleux qui utilisent notre logo. La présence de fautes d'orthographe peut vous alerter. Si vous cliquez sur un lien, vérifiez aussi qu'un cadenas apparaît dans votre navigateur indiquant que la connexion est sécurisée.

Ce message vous est envoyé par la Caisse nationale des Allocations familiales. Si vous ne souhaitez plus recevoir de courriel de votre Caf, veuillez vous désabonner sur caf.fr > espace Mon Compte > rubrique "Mon profil". Le loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification des données vous concernant auprès du directeur de votre Caf. Ceci est un courriel automatique. Vous ne pouvez pas répondre à cet expéditeur.



DOSSIER ALLOCATAIRE

GESTION DU RENOUVELLEMENT DES DROITS EN JANVIER

Quelles démarches à réaliser auprès de la Caf avant le 31/12/N ?

Ayez le réflexe appli mobile Caf mon compte



	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril
Situation 1 : je déclare mes ressources N-2 dans les délais impartis	€ N-2	€ N-2	€ N-2				Contrôle DGFIP **OK**
	Je déclare avant le 31 décembre, l'ensemble des revenus N-2 de mon foyer			Renouvellement de mes droits dès 01/01			Continuité des droits jusqu'au 31/12
Situation 2 : Je déclare **tardivement** mes ressources N-2				Suspension de mes droits en l'absence de déclaration de ressources N-2	€ N-2 Déclaration tardive		Contrôle DGFIP **OK**
				Etude rétroactive de mes droits dès 01/01, à réception des ressources nécessaires (reprise des droits)			Continuité des droits jusqu'au 31/12
Situation 3 : Je déclare (mal) mes ressources N-2 et incohérence rectifiée lors de l'échange Dgfip d'avril	€ N-2	€ N-2	€ N-2				Contrôle DGFIP **NON OK**
	Je déclare avant le 31 décembre, l'ensemble des revenus N-2 de mon foyer			Renouvellement de mes droits dès 01/01			
				Nouvelle étude des droits depuis janvier en tenant compte du bon montant de ressources : créance ou rappel selon le dossier			



Evolutions Caf.fr

JUIN A OCTOBRE 2024

Evolutions Caf.fr

- ARS 2024
- CHATBOT DTR AAH
- EVOLUTION MESSAGE MUTATION
- RAPPEL CHRONOLOGIE APPELS DTR RSA/PPA ET AAH
- DOUBLE AUTHENTICATION
- LES BAREMES CÔTE PROFESSIONNELS



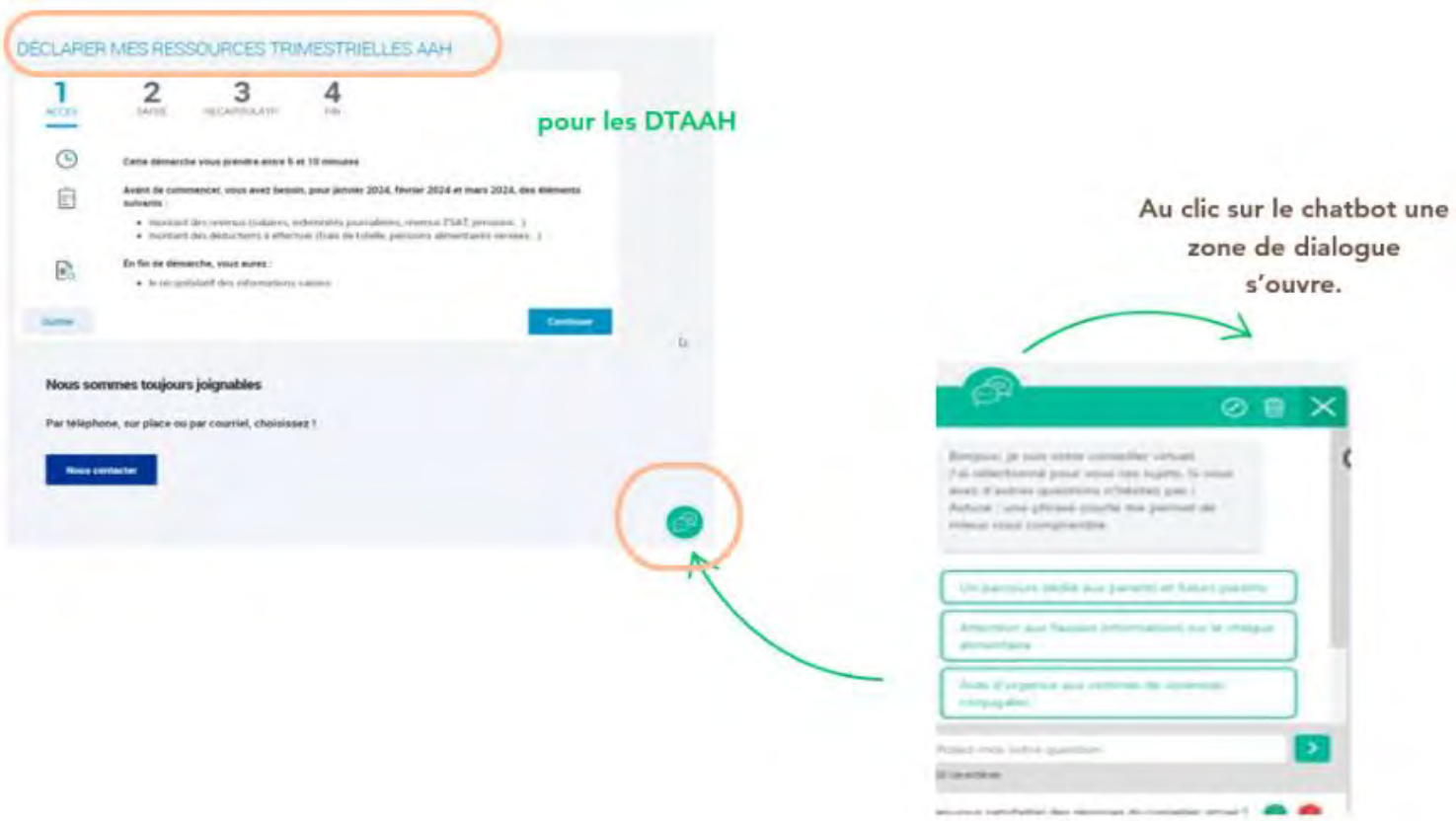
ARS 2024

La date de début de scolarité (SCO ou ETU) n'est plus visible par l'allocataire dans la rubrique « Enfant ».



Chatbot DTR AAH

Un chatbot a été intégré à la téléprocédure de déclaration trimestrielle Aah afin d'optimiser l'accès aux droits en accompagnant l'allocataire.

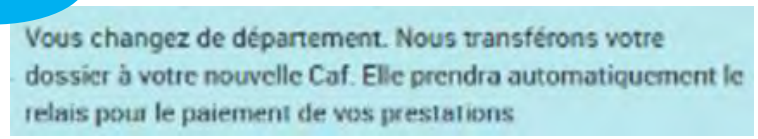


Evolution message mutation

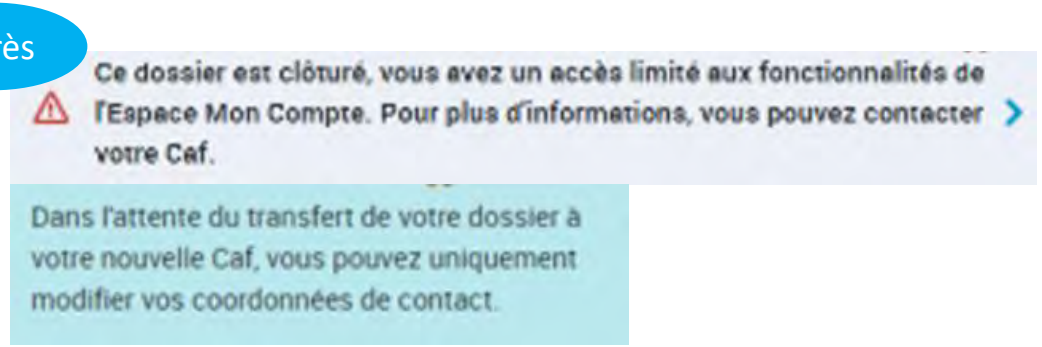
Un changement d'adresse pour un autre département entraîne la radiation et la mutation du dossier de l'usager. Jusqu'à présent, en cas de radiation pour mutation, le message d'information présent dans Mon Compte n'était pas assez clair et rassurant pour l'allocataire.

A compter du 1er novembre 2024, l'allocataire est informé que son ancien dossier est clôturé.

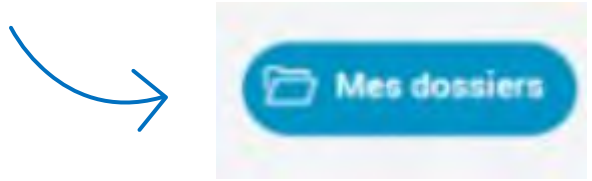
Avant



Après



Une fois que le dossier est affilié dans la nouvelle Caf, lorsque l'allocataire se connecte à son compte, il visualise son nouveau dossier. Les messages liés à la radiation/mutation ne sont plus présents.
Il peut visualiser ses nouveaux droits et réaliser des démarches.
Les bouton « Mes dossiers » lui permet de consulter les informations (droits et paiements) sur l'ancienne caf.



Frise chronologique DTR RSA ou PPA

Les différents contacts Caf envers les allocataires devant faire leur DTR durant le mois

A l'exception des allocataires sous tutelle

2 du mois - RSA
3 du mois - PPA



MAIL NATIONAL

9 du mois - RSA
10 du mois - PPA



PUSH APPLI MOBILE CAF MON COMPTE

Message qui apparaît sur le téléphone des allocataires

15 du mois RSA & PPA



RELANCE SMS OU MAIL NATIONAL

Relance par SMS
Si absence de tél portable, relance par mail

à partir du 18 du mois RSA & PPA



RELANCE SMS CAF 33 OU APPELS TELEPHONIQUES

Actuellement la Caf de la Gironde effectue des relances locales par sms.



PAIEMENT DES DROITS

Frise chronologique DTR AAH

Les différents contacts Caf envers les allocataires devant faire leur DTR durant le mois

A l'exception des allocataires sous tutelle



Actuellement la Caf de la Gironde effectue des relances locales par sms.

Double-authentification

Déploiement 10 décembre

Contexte général

En décembre 2024, le mode de connexion des allocataires à leur espace Mon Compte change.
Les allocataires étant régulièrement victimes de tentatives de hameçonnage ou d'usurpation d'identité, la branche Famille renforce sa politique générale de sécurisation du compte et notamment le process de connexion.

Objectif : réduire le risque de piratage

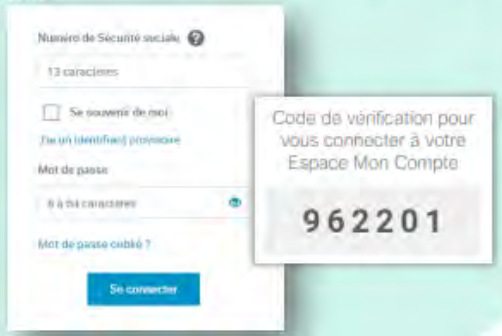
Avant décembre 2024

Une identification simple avec numéro de sécurité sociale (NIR) et le mode de passe personnel



À partir de décembre 2024

Une double-authentification avec comme première étape, l'identification par le NIR et le mot de passe, puis la validation d'un code de vérification envoyé par mail ou SMS valable 15 min. 0



Quel prérequis ?

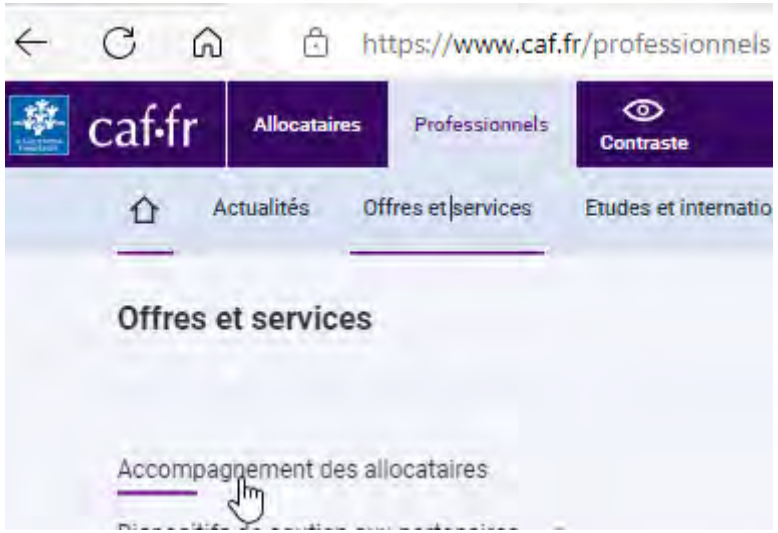
Avoir une adresse mail sécurisée, c'est-à-dire ayant fait l'objet d'une vérification via un code à 6 chiffres envoyé sur la coordonnée.
Une campagne d'incitation à la sécurisation du mail est en cours.

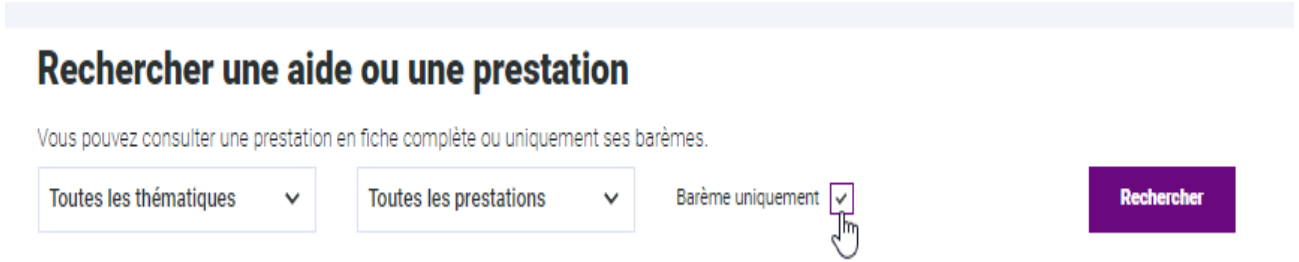
Privilégier l'envoi du code par mail

Pas de double authentification si appareil de confiance ou reconnaissance faciale

Où trouver les barèmes côté professionnels sur Caf.fr (merci Morgane pour le rappel !)

Professionnels/Offres et Services / Accompagnement des allocataires et toutes prestations ou une sélection + cocher « barème uniquement » + Rechercher ici!





caf.fr



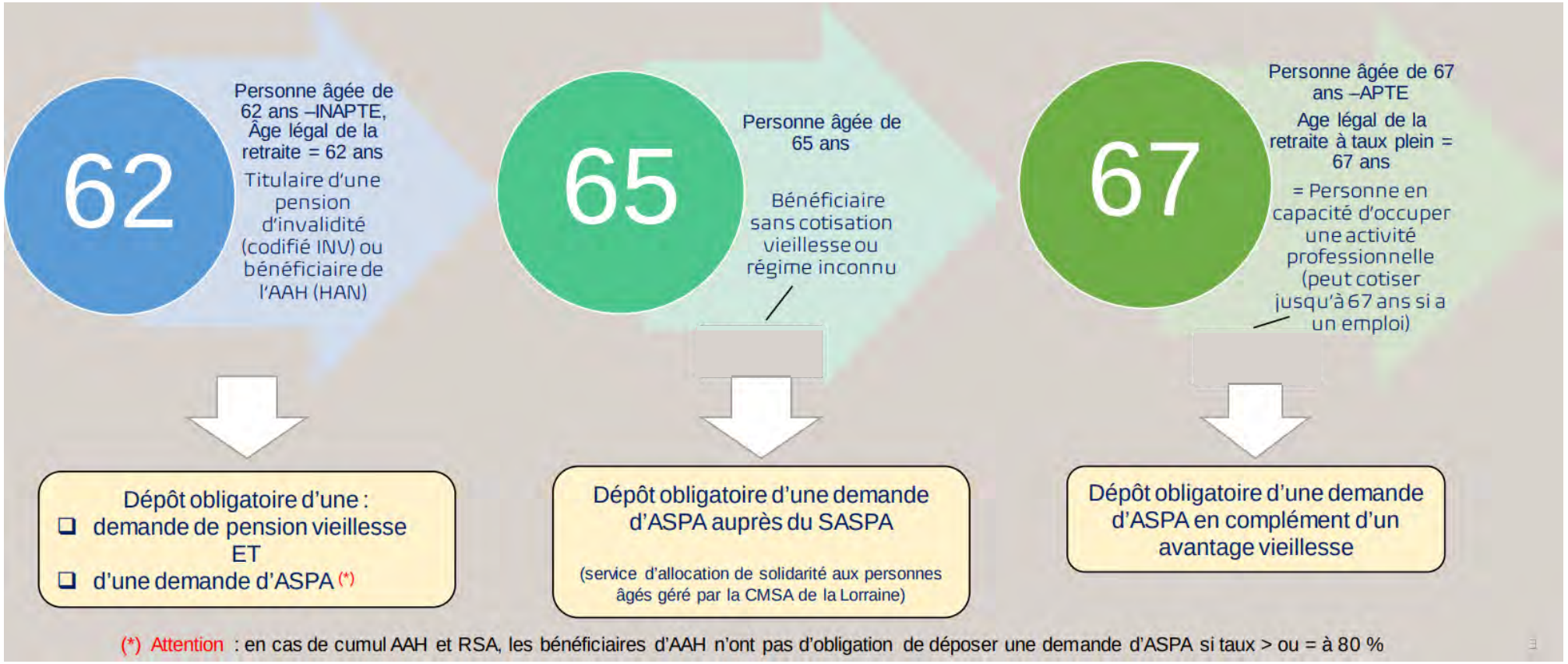
Révisions

Rappels

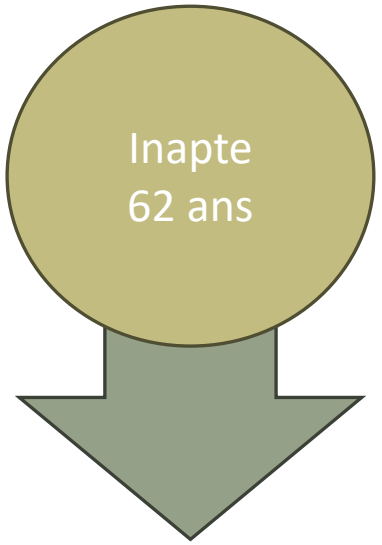
- RSA ET AVANTAGE VIEILLESSE
- ASF ET GARDE ALTERNÉE
- LA PRESCRIPTION



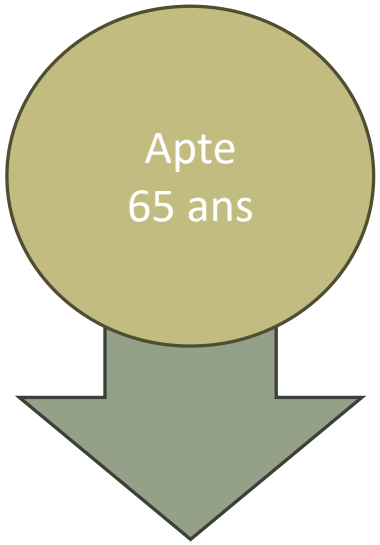
RSA et avantage vieillesse



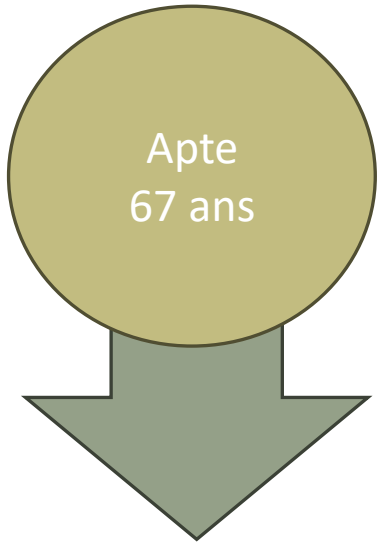
Droit au RSA en cours



A 62 ans + 3 mois si récépissé de dépôt non reçu
Suspension RSA



A 65 ans + 3 mois, si récépissé de dépôt non reçu
Suspension RSA



A 67 ans + 3 mois, si récépissé de dépôt non reçu
Suspension RSA

En cas de production ultérieure du justificatif, le droit est rétabli à compter du 1er jour du mois au cours duquel l'allocataire apporte la justification des démarches

Dépôt d'une demande de RSA Obligation de faire valoir ses droits à avantage vieillesse, principes



Au dépôt d'une demande de RSA et âge légal de départ à la retraite dépassé, si la Caf n'est pas en possession du récépissé de dépôt de demande, le RSA est servi à titre d'avance.



Un délai de 3 mois (mois de la demande + 2 mois) est laissé à l'allocataire à compter du dépôt de la demande de Rsa, pour faire valoir ses droits à avantages vieillesse au titre du régime principal ou inaptitude ou Aspa => SUS/RSA à implanter au 4e mois

Le bénéficiaire doit être informé, à l'occasion de l'instruction, de son obligation de faire les démarches. A noter que le délai court à partir du moment où l'allocataire a été avisé par courrier du GCA.



La Caf est en possession du récépissé de dépôt de demande

=> Maintien du droit au Rsa jusqu'à la première échéance de paiement de la pension.

ASF et résidence alternée

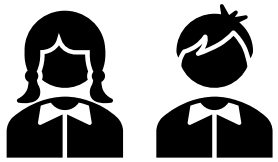


La résidence alternée n'exclut pas un droit à l'Allocation de Soutien Familial pour le parent désigné allocataire dans les conditions de droit commun.

L'Asf obéit aux mêmes critères que les autres prestations. C'est pourquoi le bénéfice de l'Asf au titre d'un même enfant ne peut être attribué qu'au seul parent allocataire toutes prestations .



½ part AF
Charge enfant
autres PF
Droit ASF ok



Partage des AF

½ part AF
Charge enfant
autres PF
Droit ASF KO

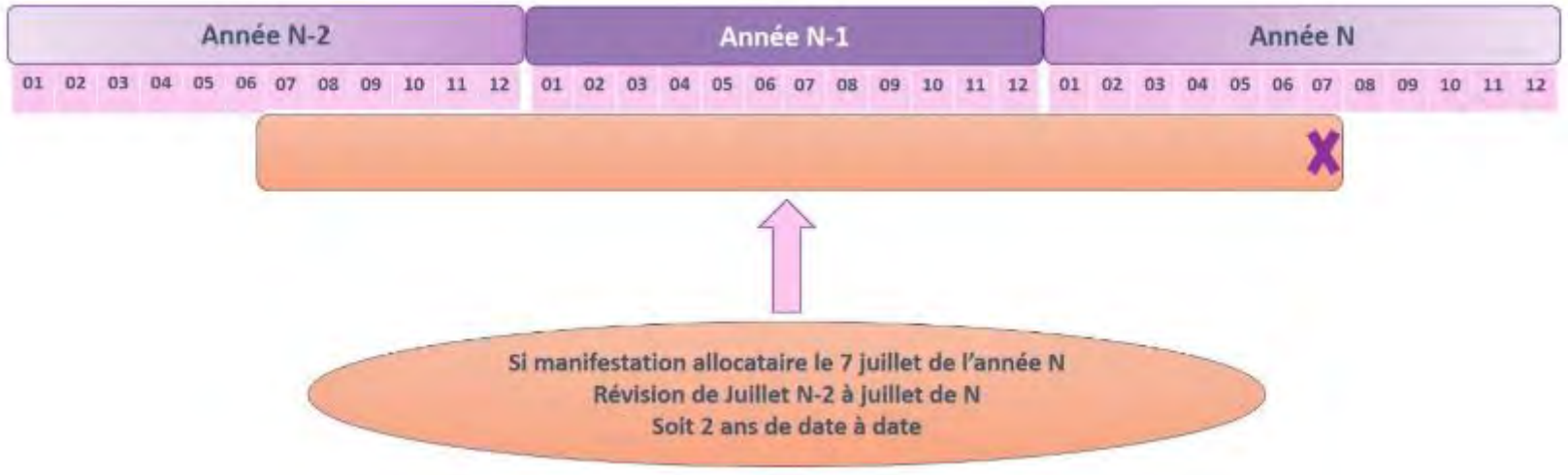


La Prescription

La prescription est une période passée au regard de laquelle un allocataire est en droit d'obtenir le paiement de prestations non payées. Elle est de 2 ans pour toutes les prestations.
Cette période est calculée à partir de la 1ère manifestation* de l'allocataire.

La révision des droits peut générer un rappel de prestation ou un trop perçu. En cas de fraude manifeste, cette prescription peut être levée.

**manifestation : réception d'un courrier, d'une demande, d'un appel téléphonique.*



Evolutions Caf.fr

- VOTRE ESPACE PROFESSIONNELS : QUELQUES REPERES (SUPPORT NUMERO 2)




QUES-
TIONS
?
?
RÉPON-
SES
?


obrigado
Merci
Köszi
спасибо
Grazie
Thank you
mauruuru
Takk
Gracias
Dziękuję
Děkuju
danke
Kiitos